

Manifeste de la FMVM

*Pour des villes moyennes et intercommunalités
attractives dans une France solidaire*

10 SEPTEMBRE 2008



Manifeste de la FMVM

***Pour des villes moyennes
et intercommunalités
attractives dans une
France solidaire***

10 septembre 2008

La FMVM est une association qui regroupe les maires des villes moyennes centres dont la population est comprise entre 20 000 et 100 000 habitants ainsi que les présidents des structures intercommunales à fiscalité propre (communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines, syndicats d'agglomération nouvelle) qui intègrent une ville moyenne.

Les villes moyennes et leur EPCI représentent 26 % de la population française.

La FMVM a été créée en 1988 en vue de faire reconnaître les spécificités des villes moyennes et de leurs intercommunalités, afin de renforcer leur rôle, d'affirmer leurs potentialités en faveur du développement économique, social et culturel, et de promouvoir leur image. La FMVM compte aujourd'hui 178 adhérents.

La FMVM a pour président **Bruno Bourg-Broc**, maire de Châlons-en-Champagne et président de la communauté d'agglomération Cités en Champagne, et pour président délégué, **Christian Pierret**, maire de Saint-Dié-des-Vosges, ancien ministre.

*À l'occasion de son vingtième anniversaire, la FMVM réaffirme officiellement ses engagements auprès des villes moyennes et de leurs intercommunalités.
Au nom des grands principes qu'elle défend, la FMVM rappelle ses priorités et formule des principes et propositions d'actions.*



LA FMVM REAFFIRME SES PRINCIPES FONDATEURS

Offrant à la fois plus de proximité que les grandes villes et plus de services que les petites communes, les villes moyennes et leurs intercommunalités contribuent à un aménagement équilibré du territoire français, garant de l'égalité d'accès de la population aux services au public.

Face à la métropolisation galopante, le réseau des villes moyennes représente un atout unique en termes de densité, de diversité et de potentiel. Cette spécificité garante de cohésion sociale et territoriale doit être confortée.

Très marquées par leur environnement et leur histoire, les villes moyennes sont des villes à taille humaine, dont la force tient non seulement à la grande diversité qui les caractérise, mais aussi à la valeur de leur patrimoine, ainsi qu'à la qualité de vie et de services qu'elles offrent aux habitants.

4

Pour assurer les nombreux services à la population du bassin de vie qui les entoure, les villes moyennes supportent de lourdes charges de centralité, sans pour autant bénéficier d'un soutien suffisant de l'État, ni de partenariats à la hauteur des enjeux avec les autres collectivités locales. Il est donc urgent que ces partenaires agissent en synergie avec les villes moyennes et leurs intercommunalités où vit durablement un peu plus du quart de la population française.

Les villes moyennes et leurs intercommunalités sont aujourd'hui fragilisées par un double processus de concentration des richesses et de compétition métropolitaine, d'une part, et d'un désengagement croissant de l'État de la sphère locale, d'autre part.

LA FMVM S'ENGAGE

1 Être au plus près des attentes des villes moyennes et de leurs groupements

La FMVM recueille et étudie les informations relatives aux villes moyennes et à leurs intercommunalités à fiscalité propre dans tous les domaines de la vie sociale, économique et de l'action publique.

Elle a ainsi acquis le statut d'observatoire permanent des villes moyennes et de leurs groupements.

Elle est à même d'anticiper les besoins de ses adhérents et de leur apporter les réponses les plus appropriées.

Elle favorise les relations et échanges entre les acteurs tant de la sphère publique que du secteur privé au service d'une action publique locale performante.

La FMVM a acquis au fil des années une expertise incontestée dans les principaux domaines d'intervention de l'action communale et intercommunale, ce qui lui permet de dispenser des formations ciblées auprès des élus locaux.

Elle met au service des villes moyennes et de leurs communautés son expérience et les outils qu'elle a développés au fil des années, au niveau national comme à l'échelon européen.

2 Mettre en commun les savoir-faire et les initiatives exemplaires

La FMVM a fait de la mutualisation un axe fort de son action qui, alliée à son rôle de tête de réseau, constitue pour les villes moyennes et leurs groupements un gage d'efficacité. Elle développe des bases d'initiatives et de données qu'elle met au service de ses adhérents. Elle les utilise pour valoriser et faire connaître les pratiques exemplaires ou innovantes mises en œuvre par les élus.

3 Proposer les évolutions indispensables à une action locale efficace

La FMVM est devenue un interlocuteur incontournable des pouvoirs publics et des différents acteurs du Territoire. Elle participe à la vie publique nationale et porte la voix des élus des villes moyennes et de leurs intercommunalités dans les grandes instances nationales et européennes, ainsi que dans les médias.

La FMVM répond régulièrement aux auditions parlementaires et n'hésite pas à interpeller le gouvernement sur les thématiques qui concernent les villes moyennes et leurs groupements.

En défendant les villes moyennes et leurs intercommunalités, la FMVM défend aussi l'intérêt national.

4 Préserver le pluralisme politique

Depuis sa création, la FMVM a su préserver le pluralisme politique de ses instances qui, allié à une répartition géographique homogène de ses adhérents, garantissent sa représentativité et sa légitimité. La FMVM entend préserver ce pluralisme et cette parité politiques, comme elle entend demeurer un lieu d'échange, de réflexion et de concertation en dehors de toute position partisane.

LA FMVM DEMANDE

Institutions et gouvernance locale

Une évolution institutionnelle est nécessaire pour renforcer la décentralisation au bénéfice des territoires vécus par les citoyens. La FMVM souhaite une **consolidation de la décentralisation**, qui ne doit pas être forcément uniforme sur l'ensemble du territoire. Les villes moyennes et leurs agglomérations constituent à ce titre un échelon pertinent pour mener des politiques d'expérimentation.

La FMVM demande aussi une **clarification des compétences** exercées en partenariat.

Ressources locales

Les villes moyennes et leurs intercommunalités sont de plus en plus confrontées à un manque de lisibilité budgétaire et à une remise en cause de leur autonomie fiscale (garanties d'évolution des concours financiers de l'État, plafonnement à la valeur ajoutée de la taxe professionnelle, poids des dégrèvements et exonérations...) auxquels s'ajoutent les conséquences économiques, fiscales et sociales des réformes de « l'État territorial ».

La loi de finances pour 2009 va concrétiser des mesures importantes pour les équilibres des budgets locaux : prise en compte des résultats du recensement rénové, réforme de la dotation de solidarité urbaine, révision au fil de l'eau des valeurs locatives, nouvelle cartographie de la politique de la ville, dispositifs d'exonérations...

Afin de conforter les villes moyennes et leurs groupements et leurs bassins de vie, et de préserver les équilibres institutionnels locaux entre chaque ville centre et son établissement public de coopération intercommunale, les maires des villes moyennes et les présidents de leurs intercommunalités demandent à ce que **l'impact de toutes ces réformes soit anticipé et consolidé**. Dans tous les bassins où pourraient émerger des risques de déséquilibres structurels, ils souhaitent qu'un **accompagnement immédiat et personnalisé, avec des moyens financiers adéquats, soit adopté**.

Fonction de centralité

Les villes moyennes offrent des services à une population qui dépasse largement les limites de leurs agglomérations et sans que ces populations ne soient attachées fiscalement à leur territoire. Elles exercent une fonction de centralité dans un périmètre beaucoup plus large, et doivent supporter les charges de centralité afférentes.

Rappelant régulièrement aux pouvoirs publics l'écart grandissant entre croissance des besoins et stabilité des ressources des villes centres, la FMVM réitère sa demande, au titre de la solidarité nationale, d'instaurer une **compensation des charges de centralité en faveur des villes centres et de leurs groupements**. Cette action compensatoire pourrait intervenir dans le cadre d'un contrat passé entre, d'une part, villes moyennes et intercommunalités, et d'autre part, État, région et département.

Services aux publics

Dans un contexte de révision générale des politiques publiques et de contraintes budgétaires, mais aussi de transformation des modes de vie et des attentes du public, la FMVM estime que l'offre de services publics doit être repensée en concertation et dans le respect de l'équité territoriale. La modernisation de l'Etat doit se faire en tenant compte des territoires. La FMVM demande que **la déconcentration des services de l'État, des entreprises publiques et des services parapublics d'intérêt général se fasse aussi dans les villes moyennes et leurs intercommunalités**, territoires charnières entre l'espace rural et les métropoles régionales. A minima, des mesures d'accompagnement significatives doivent être négociées avec les autorités locales en cas de restructurations, comme par exemple le transfert d'emplois publics dans les villes moyennes.

Développement local

La croissance et l'emploi sont des préoccupations majeures pour les élus des villes moyennes et de leurs intercommunalités. De nombreuses formes de développement économique local sont à mettre en œuvre. Pour cela les villes moyennes doivent coopérer à la fois avec les métropoles et les autres niveaux de collectivités. Pour contribuer à la croissance, la FMVM **demande un soutien des partenaires publics et privés, mais aussi une liberté d'expérimentation et une simplification du droit**. L'usage des technologies de l'information doit faciliter l'implantation d'entreprises innovantes sur l'ensemble du territoire. Les secteurs économiques comme le tourisme ou le développement durable doivent être encouragés prioritairement.

Ingénierie

La FMVM demande la mise en place d'un **dispositif mutualisant les procédures et financements d'ingénierie de projet** à destination des villes moyennes et de leurs groupements. Cette mutualisation des moyens et des procédures permettrait notamment la création de réseaux territorialisés de ressources et permettrait de pallier au déficit d'ingénierie dont souffrent les villes moyennes et leurs intercommunalités.

Habitat

Les villes moyennes satisfont très majoritairement aux critères d'exigibilité de 20% de logements sociaux. Néanmoins, l'incitation publique à la **diversification de l'offre** est, en villes moyennes plus qu'ailleurs, indispensable (logements intermédiaires, locatif privé, logements adaptés aux personnes âgées en centre ville...). La FMVM demande l'élaboration d'une véritable stratégie de l'habitat, respectant les exigences liées au développement durable et à la densification de l'habitat, pilotée par l'Etat en concertation avec l'ensemble des acteurs dont les promoteurs et les investisseurs publics et privés.

De plus, la FMVM souhaite une **meilleure adaptation des interventions de renouvellement urbain (ANRU)** à la situation des villes moyennes centres, et notamment, en prenant mieux en compte les centres villes anciens et en assouplissant les critères d'instruction en vigueur (périmètre du relogement, place du développement économique...).

Santé

La FMVM demande à ce que les établissements sanitaires présents en villes moyennes soient organisés en **sites pivots de l'offre de soins** avec une articulation entre offres locales publiques et privées.

Dans ce sens, la FMVM accueille favorablement la proposition de constituer des « communautés hospitalières ». Elle suggère d'établir des **chartes de coopération** avec le niveau des Centres Hospitaliers Universitaires (postes de praticiens partagés, télé-médecine, prime de mobilité, mise au point de protocoles de soins déconcentrés...) pouvant aller jusqu'à la délocalisation de chaires du CHU.

La FMVM demande que le rôle des villes moyennes soit conforté en matière de formation professionnelle dans le domaine sanitaire et social.

Pour répondre définitivement aux problèmes de démographie médicale, la FMVM estime qu'il est nécessaire de mettre en place des dispositifs plus contraignants d'installation des praticiens.

Enseignement supérieur et recherche

Le développement de l'enseignement supérieur, dont l'enseignement universitaire, dans les villes moyennes a très largement concouru à une démocratisation de l'accès aux études post baccalauréat. La FMVM demande que ce rôle joué par les villes moyennes en faveur de la démocratisation de l'enseignement supérieur doit être confirmé.

La diffusion des formations initiales d'enseignement supérieur dans les villes moyennes et leurs agglomérations doit être préservée. La **consolidation de ces filières d'enseignement** requiert de renforcer les spécialisations d'excellence en lien avec le tissu économique local.

La FMVM demande l'établissement de **contrats de site relatifs à l'enseignement supérieur**, initial et continu, et à la vie étudiante. Ces contrats clarifieront l'implication financière des partenaires entre l'Etat, l'université, la Région, les chambres consulaires et la ville moyenne et son groupement.

Ces contrats permettront d'accroître la lisibilité et la cohérence de l'ensemble de l'offre locale (IUT, STS, CPGE, Ecoles professionnelles...) ; ils favoriseront les spécialisations locales afin de conforter la constitution de pôles d'excellence.

La FMVM réitère sa demande d'une **plus grande lisibilité des formations et effectifs existants**, aussi bien au niveau de la formation continue qu'au niveau de la recherche. Pour cela, elle insiste sur la nécessité de :

- développer des cycles de formation continue,
- promouvoir les conditions d'accueil dans les villes moyennes,
- favoriser l'implantation de laboratoires et de centres de recherche fondamentale et appliquée dans les villes moyennes et leurs agglomérations,
- recenser et qualifier les dispositifs régionaux de soutien aux activités de recherche et de transfert de technologie accessibles aux équipes des villes moyennes.

Commerce de proximité

La loi de modernisation de l'économie (LME) bouleverse les règles applicables en matière de soutien au commerce de proximité (Fisac, aides économiques...) et d'urbanisme commercial. La préservation du commerce de centre ville est d'autant plus cruciale dans un contexte de vieillissement de la population et de réduction des atteintes à l'environnement. Il est impératif que l'Etat anticipe les effets de la LME et conçoive un dispositif adapté pour renforcer et diversifier l'offre commerciale des villes moyennes et de leurs intercommunalités en mettant en œuvre un **dispositif national en faveur des commerces et des services de proximité dans les centres urbains**.

Desserte ferroviaire

La cohésion du territoire national et la lutte contre le changement climatique nécessitent de maintenir, voire de **renforcer les liaisons ferroviaires** (y compris de nuit) des villes moyennes vers Paris, ainsi que les grandes liaisons transversales interrégionales et les TER, gage à la fois d'accessibilité entre villes moyennes et vers les métropoles régionales.

La desserte des villes moyennes par les TGV doit impérativement être améliorée. La FMVM demande la mise en place d'un plan pour favoriser la modernisation et l'intermodalité des gares des villes moyennes.

Seuils démographiques

La FMVM a souligné à maintes reprises le manque d'homogénéité dans les critères et seuils démographiques que les différentes administrations appliquent aux villes moyennes et à leurs groupements (cf. textes législatifs et réglementaires relatifs aux compétences locales, à la fiscalité locale, à la fonction publique territoriale, au logement...). La FMVM insiste une nouvelle fois sur la nécessaire **harmonisation des seuils démographiques applicables aux villes moyennes et à leurs groupements**.

Statut de l'élu local

La FMVM demande l'élaboration d'un véritable **statut de l'élu local précisant les conditions d'exercice des mandats locaux et des fonctions électives** tant en ce qui concerne les conditions de cumul des mandats et des fonctions que des conditions de rémunérations, de formation, de protection sociale et de reconversion. Il est en effet inconcevable que les élus locaux, dont le rôle est irremplaçable dans le fonctionnement de la République française, ne disposent toujours pas d'un statut satisfaisant en 2008.

La Fédération des Maires des Villes Moyennes

Le Conseil d'administration de la FMVM

Assemblée générale du 5 juin 2008

Composé de 28 membres, le Conseil d'administration est paritaire politiquement et est représentatif des courants politiques présents au sein de l'association.

Se réunissant chaque trimestre pour définir la politique et impulser les orientations générales de la FMVM, le Conseil d'administration joue un rôle essentiel dans le fonctionnement de la Fédération.

Président

Bruno BOURG-BROC, maire de Châlons-en-Champagne

Président délégué

Christian PIERRET, maire de Saint-Dié-des-Vosges

Vice-Présidents

Philippe BONNECARRERE, maire d'Albi

Pierre REGNAULT, maire de La Roche-sur-Yon

Caroline CAYEUX, maire de Beauvais

Emile ZUCCARELLI, maire de Bastia

Secrétaire

André BILLARDON, maire de Le Creusot

Secrétaire-adjoint

Raymond COUDERC, sénateur-maire de Béziers

Trésorière

Bernadette LACLAIS, maire de Chambéry

Trésorier-adjoint

Arsène LUX, maire de Verdun

Membres

Brigitte BARÈGES, députée-maire de Montauban

Didier BOULAUD, sénateur-maire de Nevers

Alain COTTALORDA, maire de Bourgoin-Jallieu

Jean-Patrick COURTOIS, sénateur-maire de Mâcon

Frédéric CUVILLIER, député-maire de Boulogne-sur-Mer

Laure DEROCHE, maire de Roanne

François DIGARD, maire de Saint-Lô

Guy FERREZ, maire d'Auxerre

Patrick JEANNE, maire de Fécamp

Jacques LEGENDRE, sénateur, président de la CA de Cambrai

Franck LEROY, maire d'Épernay

Louis NÈGRE, maire de Cagnes-sur-Mer

Bernard PERRUT, député-maire de Villefranche-sur-Saône

Bernard POIGNANT, député européen, maire de Quimper

Jacques REMILLER, député-maire de Vienne

Franck REYNIER, député-maire de Montélimar

Christophe SIRUGUE, député-maire de Chalon-sur-Saône

Jean-Claude VILLEMMAIN, maire de Creil

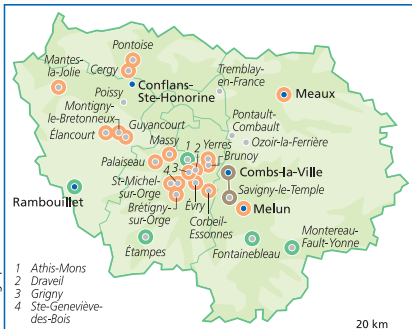
La France des Villes Moyennes et de leurs intercommunalités

- Vannes Ville adhérente
- Bourges Ville non adhérente
- Commune d'agglomération
- Communauté de communes
- Communauté urbaine
- Syndicat d'agglomération nouvelle
- Communauté d'agglomération rattachée à une grande ville
- Communauté urbaine rattachée à une grande ville
- Limite de région
- Limite de département

100 km



Ile-de-France



© Cartographie Fabrice Le Goff - 01.46.48.86.20

Guadeloupe



Martinique



Guyane



Réunion





FMVM
5, rue Jean Bart
75006 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61

www.villesmoyennes.asso.fr